

European 17 site visit report, 12 May 2023

Grenoble Alpes Métropole



10.30 am: Introductory remarks

Parc Paul Mistral, Grenoble City Hall, 10.30 am

Ludovic Bustos, Vice-President of Grenoble Alpes Métropole in charge of land strategy, urban planning and the PLUi

Mr. Bustos provided a context for the European site, specifying that the Parc des Boucles de l'Isère is a project that the metropolis is keen to develop, in particular by following the concept of the Ville Parc, which has already been tested in Meylan.

He emphasised the quality of European projects and their ability to take into account the complex issues of a site like the one proposed here.

He recalled that there are many projects underway in the Parc des boucles de l'Isère sector, which is undergoing change, and that the European competition must provide answers in terms of connections between these projects, which will make it possible to "create a polarity".

He asserted the desire to build and share a narrative "on the ground" that would unite the actors and inhabitants and guide decision-making.

Bruno Magnier, Director of Urban Planning and Development, Grenoble Alpes Métropole

Mr. Magnier describes the site of reflection as a "strange object" and describes it as the "end of the world for everyone". Being located at the interface between the limits of the municipalities of Grenoble, La Tronche, Meylan, etc., the Parc des Boucles de l'Isère remains an abstract destination, with few projections in the minds of the inhabitants of the metropolis.

Its definition will enable it to become a centre of activity.

He specified that the expected work concerned "empty spaces" rather than built-up areas.

Clémence Salmon, urban architect, in charge of European

Ms Salmon reminded the meeting that the development of the plain was carried out without regard to topographical and geographical issues.

She recalled the theme of European session 17, the context of the Parc des Boucles de l'Isère and the characteristics of project sites 1 and 2 with their related issues: What does it mean to place a factory in a natural urban and agricultural park (site 1)? How to develop a nourishing agriculture at the entrance of the metropolis (site 2)?

11am Departure for project site 1

Stop on the way at the Sablons wood, explanation by Clémence Salmon of the history of this wood (former turning area for military tanks), of the current issues with the sedentarisation of Travellers in a flood zone and of the sanctuary project.

Project site 1: Visit to the waste incineration plant and sorting centre.

Marie Madore, Head of the Public Space Development Department, City of Meylan

Marie Madore, Head of the Public Space Development Department, City of Meylan

Ms Madore talks about the issues that the city of Meylan has at stake for this site and for the entrance to the city.

The town hall of Meylan wants to improve the entrance to the town, which does not reflect the landscape qualities of the whole town and focuses on the problems of crossing and noise pollution. The objective of the work on the entrance to the town is to make the landscape qualities found in the commune visible, to develop the concept of the Ville Parc and to treat the ageing urban fabric.

Sophie Galland, urban quality and landscape ecology referent for planning and development projects, Grenoble Alpes Métropole

Adds that the entrance to the town of Meylan is also the entrance to the metropolis.

11.45 am: Entry to the UIVE site

Clémence Salmon,

The plant was built in 1972 and meets current standards, but successive modifications have made maintenance too complex. As part of the modernisation of the equipment, the current plant will be deconstructed in 2029 after the construction of a new plant on the neighbouring plot.

There is a challenge of integrating the new factory into the park's landscape, with the desire to assume the presence of the equipment and not to hide it, with in particular the southern facade of the new factory which will house the offices and social premises and will open up views of the park. The project for the new factory is currently in the sketch phase.

There is a need for renaturation on the site of the current factory after deconstruction, with the creation of a park whose development could be based on the existing pits, ramps and walls which could be preserved. The functions of this park (recreational, sanctuary of natural spaces, family, sports, etc.) have not yet been determined by the city.

The renaturation and creation of new uses will have to be done taking into account the risk of flooding and leaving the possibility of extending the future incineration plant.

Malaury Forget, European site expert,

Adds that the problem posed by this project site 1 is the generic problem of the treatment of metropolitan technical equipment, which is essential to our urban lifestyles and yet is consigned to the edge of the city. One of the challenges of the Living City of the 21st century is the treatment given to these 20th century facilities.

Visit of the plant, tour of the ramps, visit of the sorting centre and the platforms overlooking the pits.

A 2500m³ buffer pit and a main pit of 8000m³ contain the equivalent of 5 days of non-recycled waste of the metropolis.

Visit to the ASPTT site:

The gymnasium will be preserved (at least its structure) and will host the future technical centre of La Tronche for at least ten years.

This site is intended to be a "circular economy centre", highlighting and developing the presence of a circularity between waste, green waste, methanisation and agriculture (particularly on the Taillat loop).

Visit to the educational gardens:

Sabrina Bibollet, Head of the Natural Heritage and Tree Management Department, Grenoble Alpes Métropole

About 2000 children come to the gardens each year to observe the cycles of nature and crops. The creation of these gardens was decided at the same time as the creation of the Parc de l'Ile d'Amour, in the 1980s.

In the Parc de l'Ile d'Amour, many areas are subject to flooding at certain times of the year. This rise in water level is chosen and contributes to the re-establishment of the natural space in its environment.

Speech by Romain Gardin, Director of the North-East Polarity, Grenoble Alpes Métropole

The polarity is made up of isolates with their own governance, their own actors and their own network, forming a patchwork.

The North-East Polarity (PNE) is about jobs, services and an economy that form an attractive locality.

From a geological point of view, the Isère River plays a unifying role but also a fracturing one. The city of Grenoble has historically been developed by engineers, who have led to a consideration of water by the sole criterion of risk. This engineering vision is at the origin of a distancing from the element (dyking, little access to water). Within the metropolis, even today, the energy transition is seen as an engineering challenge (decarbonisation), so there is a challenge to decentralise the view of the landscape.

Today it is difficult to tell the story of this centre or the park because it is a juxtaposition of urban elements and facilities. The definition of a narrative is essential to federate the actors of the territory, the technicians who are called upon to nourish the conception of projects and to help in the decision-making process.

The question of access to the mountains must be considered. The mountains are now a place of freshness, but this practice is not sustainable (simply because of the need to use a car to get there), so there is a real social and equity issue in proposing places of freshness in the Parc des Boucles de l'Isère that are accessible to all.

The Park already exists in the collective imagination as a place that is crossed and walked along, but which is not known from the inside.

The planned footbridge over the Isère, which is to link Meylan and Gières, is a response to the problem of crossing the river (which our visit to the Park, which was only on the north bank, highlighted), but a footbridge is more than just a feature, it is an element that can contribute to other systems, being part of an ecological corridor for example.

Concerning the guide plan of the PNE, it is specified that the mandators must be landscape architects, this request expresses a wish to avoid large architectural or urban interventions.

Finally, Romain Gardin reminds us that there are limitations: flooding, compensation in the event of construction (normally impossible) and the landscape, which must be the main focus of the project. These constraints are a source of innovation and must lead to a reduction in floor space, a different layout of activities and pathways.

Project site 2, the Taillat farm,

- Large barn: a programmatic reflection is expected.
- Medium barn: for the moment targeted to meet the logistical needs of the farmers (storage).
- House: need to continue to accommodate accommodation as some farmers need to live on site.
- Garages: used for storage and can continue to be used for storage or other purposes.

Clémence Aubert, Agriculture Officer, Grenoble Alpes Métropole

54 hectares have been acquired by the metropolis to pursue a food policy that consists of linking consumers and farmers. This surface area makes it possible to set up several market gardening farms (for which about 5 hectares are sufficient). The metropolis therefore launched a call for tenders to set up market garden farms. The call for tenders has been completed and the installations are underway.

A second call for tenders is going to be launched and concerns an area of 8 hectares (included in the 54) intended to host agricultural projects, known as the "test zone". The metropolis offers legal and technical support in the same way as a farmers' nursery.

An experimental zone is also dedicated to the testing of new agricultural practices (waste loop, agriculture, plate for example, agriculture without water, with less plastic...). Reflection is underway to define which experiments will be developed.

François Carrier, Head of the Ecological Transition Department, Meylan Town Hall

An educational project was initially desired but is not possible due to flooding and the impossibility of receiving the public.

The farm used to be used for dairy farming, but now livestock farming is no longer envisaged because it would occupy the entire 54 hectares. Only a small animal farm is envisaged (chickens for example).

The second call for projects does not only concern vegetable farms, but also aims to respond to the tight supply chains in the city (medicinal plants, wheat, legumes, for example).

All of the produce will be used to supply the city's central kitchens (schools, nursing homes, etc.).

It is important to create new environments, to re-cut the plots of land that are currently too large and inherited from previous maize cultivation and to encourage greater biodiversity.

The land is extremely fertile on the loop of the Taillat thanks to the presence of a large quantity of water: the soil is not watered in summer!

The former farmers used to grow a lot of maize, but nowadays they want to diversify their crops.

The neighbouring Lac Taillat is a former quarry that was used to extract material for the construction of the motorway, which is now protected. The attractiveness of this site leads to conflicts of use between visitors and farmers (parking of vehicles hindering the passage of tractors for example). The challenge for the development of this site is to allow the peaceful coexistence of these different uses, without increasing the difficulty or complexity of the farming activity. The sensitive natural area must remain accessible to the public but these conflicts of use must be taken into account in the projects.

A reminder of the interest of the pollarded form was given.

15h05 pm Visit of the large barn with Clémence Aubert

This enclosed building cannot be totally deconstructed as it is located in a flood zone and could not be rebuilt. It is therefore imperative to preserve at least the first level of the barn. A structural diagnosis recommends the deconstruction of the gable walls and the removal of the damaged roof structure.

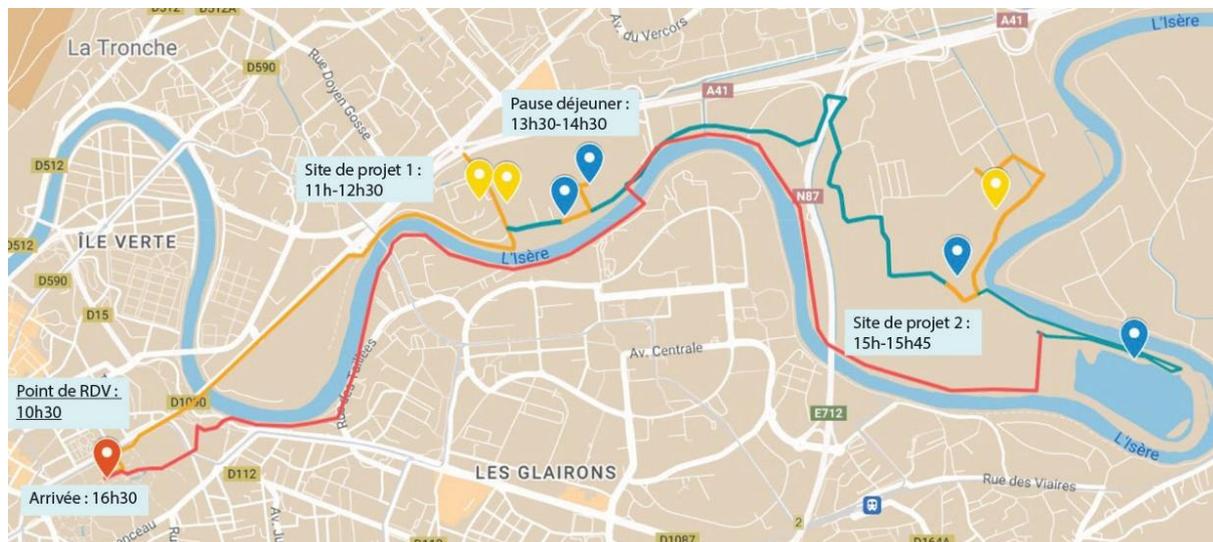
This building will be used to meet the needs of the farmers (offices, workshops, additional livestock, training). To this day, the programmatic vocations are open.

This site and this building raise the broader question of the maintenance of agricultural buildings, which is insufficient due to a lack of resources on the part of farmers who are sometimes only tenants.

15h45 pm End of the visit

Compte rendu de la visite de site European 17, 12 mai 2023

Grenoble Alpes Métropole



10h 30 : Propos introductifs

Parc Paul Mistral, hôtel de ville de Grenoble, 10h30

Ludovic Bustos, vice-président Grenoble Alpes Métropole en charge de la stratégie foncière, de l'urbanisme et du PLUi

Monsieur Bustos contextualise le site European en précisant que le Parc des Boucles de l'Isère est un projet que la métropole a à cœur de développer, notamment en suivant le concept de Ville Parc, déjà expérimenté à Meylan.

Il souligne la qualité des projets European et leur capacité à prendre en compte les enjeux complexes d'un site comme celui qui est ici proposé.

Il rappelle qu'il y a de nombreux projets en cours sur le secteur du Parc des boucles de l'Isère qui est en mutation et que le concours European doit apporter des réponses en termes de couture, de liaisons entre ces projets, ce qui permettra de « faire polarité ».

Il affirme le souhait de construire et de partager un récit « au sol » qui permettra de fédérer les acteurs, habitants et de guider les prises de décisions.

Bruno Magnier, directeur du l'urbanisme et de l'aménagement, Grenoble Alpes Métropole

Monsieur Magnier qualifie le site de réflexion de « drôle d'objet » et le décrit comme le « bout du monde de chacun » étant situé à l'interface entre les limites des communes de Grenoble, la Tronche, Meylan, etc, le Parc des Boucles de l'Isère reste une destination abstraite, faisant l'objet de peu de projections dans les esprits des habitants de la métropole.

Sa définition permettra d'en faire une polarité.

Il précise que le travail attendu concerne les « vides » plus que des espaces bâtis.

Clémence Salmon, architecte urbaniste, en charge d'Europas

Madame Salmon rappelle que l'aménagement de la plaine s'est fait en s'affranchissant des questions topographiques et géographiques.

Elle rappelle le thème de la session 17 d'Europas, le contexte du Parc des Boucles de l'Isère et les caractéristiques des sites de projet 1 et 2 avec leur problématique : Que signifie le fait de placer une usine dans un parc naturel urbain et agricole (site 1) ? Comment développer une agriculture nourricière en entrée de métropole (site 2) ?

11h Départ pour le site de projet n°1

Arrêt en route au niveau du bois des Sablons, explication par Clémence Salmon de l'historique de ce bois (ancienne aire de retournement des chars militaires), des problématiques actuelles avec la sédentarisation de Gens du Voyage en zone inondable et du projet de sanctuarisation.

Site de projet n°1 : Visite de l'usine d'incinération de déchets et du centre de tri.

Marie Madore, Cheffe du service aménagement de l'espace public, Ville de Meylan

Madame Madore nous parle des enjeux que porte la ville de Meylan sur ce site ainsi que sur l'entrée de ville.

La mairie de Meylan a une volonté d'amélioration de l'entrée de ville qui ne reflète pas les qualités paysagères de l'ensemble de la commune et concentre des problématiques de traversée et de nuisances liées au bruit. L'objectif d'un travail sur l'entrée de ville est de faire sentir les qualités paysagères que l'on trouve sur la commune, développer le concept de Ville Parc et traiter le tissu urbain vieillissant.

Sophie Galland, référente qualité urbaine et écologie du paysage en planification et projets d'aménagement, Grenoble Alpes Métropole

Ajoute que l'entrée de ville de Meylan est aussi l'entrée de la métropole.

11h45 : Entrée sur le site de l'UIVE

Clémence Salmon,

La construction de l'usine date de 1972, elle est aux normes actuelles mais les modifications successives rendent la maintenance trop complexe. Dans le cadre de la modernisation de l'équipement, l'usine actuelle sera déconstruite en 2029 après la construction, sur la parcelle voisine, d'une nouvelle usine.

Il y a un enjeu d'intégration paysagère de la nouvelle usine dans le parc, avec la volonté d'assumer la présence de l'équipement et non de le cacher, avec notamment la façade sud de la nouvelle usine qui accueillera les locaux de bureaux, les locaux sociaux et ouvrira des vues sur le parc. Le projet de la nouvelle usine est actuellement en phase esquisse.

Il y a un impératif de renaturation à l'emplacement de l'usine actuelle après déconstruction, avec la création d'un parc dont les aménagements pourront s'appuyer sur les fosses, rampes et murs existants qui pourront être conservés. Les vocations de ce parc (récréatif, sanctuarisation d'espaces naturels, familial, sportif...) ne sont à ce jours pas arrêtées par la métropole.

La renaturation et la création de nouveaux usages devront se faire en prenant en compte le risque d'inondation et en laissant la possibilité d'étendre la future usine d'incinération.

Malaury Forget, European site expert,

Adds that the problem posed by this project site 1 is the generic problem of the treatment of metropolitan technical equipment, which is essential to our urban lifestyles and yet is consigned to the edge of the city. One of the challenges of the Living City of the 21st century is the treatment given to these 20th century facilities.

Visite de l'usine, parcours des rampes, visite du centre de tri et des quais donnant sur les fosses.

Une fosse tampon de 2500m³ et une fosse principale de 8000m³ contiennent l'équivalent de 5 jours de déchets non recyclés de la métropole.

Visite du site ASPTT :

Le gymnase sera conservé (au moins sa structure) et accueillera le futur centre technique de la Tronche au moins pour dix ans.

Ce site est visé pour un « pôle d'économie circulaire », mettant en valeur et développant la présence d'une circularité entre déchets, déchets verts, méthanisation et agriculture (notamment sur la boucle de la Taillat).

Visite des jardins pédagogiques :

Sabrina Bibollet, Cheffe du service gestion du patrimoine naturel et arboré, Grenoble Alpes Métropole

Environ 2000 enfants viennent aux jardins chaque année pour y observer les cycles de la nature et des cultures. La création de ces jardins à été décidée au même moment que la création du Parc de l'Ile d'Amour, dans les années 1980.

Dans le Parc de l'Ile d'Amour, de nombreuses zones sont inondables et inondées à certaines périodes de l'année. Cette montée en eau est choisie et contribue à réencren l'espace naturel dans son environnement.

Intervention de Romain Gardin, directeur de la polarité Nord-Est, Grenoble Alpes Métropole

La polarité est constituée d'isolats pourvus de leur propre gouvernance, leurs propres acteurs et leur propre réseau, formant un patchwork.

La polarité Nord-Est (PNE) concerne des emplois, des services et une économie qui forment une localité attractive.

D'un point de vue géologique, l'Isère joue un rôle unificateur mais aussi de fracture. La ville de Grenoble a historiquement été développée par des ingénieurs, qui ont conduits à une considération de l'eau par le seul critère du risque. Cette vision ingénieriale est à l'origine d'un éloignement de l'élément (endiguement, peu d'accès à l'eau). Au sein de la métropole, même aujourd'hui, la transition énergétique est vu comme un défi d'ingénierie (décarbonisation), il y a donc un enjeu à décentrer le regard sur la question du paysage.

Aujourd'hui il est difficile de raconter le récit de cette polarité ou du parc car il s'agit d'une juxtaposition d'éléments urbains et d'équipements. La définition d'un récit est indispensable pour fédérer les acteurs du territoire, les techniciens qui sont convoqués pour nourrir la conception de projets et aider à la prise de décisions.

La question de l'accès à la montagne doit faire l'objet d'une réflexion. La montagne est aujourd'hui un lieu de fraîcheur mais cette pratique n'est pas durable (simplement par la nécessité d'utiliser une voiture pour s'y rendre) ainsi il y a un réel enjeu social et d'équité à proposer des lieux de fraîcheur dans le Parc des Boucles de l'Isère qui soient accessibles à tous.

Le Parc existe déjà dans l'imaginaire collectif comme un lieu traversé, longé mais qui n'est pas connu de l'intérieur.

La passerelle projetée sur l'Isère, devant relier Meylan et Gières, est une réponse à la problématique de franchissement de la rivière (que notre parcours de visite, uniquement situé rive Nord a bien mis en évidence), mais une passerelle est plus qu'un trait, c'est un élément pouvant contribuer à d'autres systèmes, faire partie d'un corridor écologique par exemple.

Concernant le plan guide de la PNE, il est précisé que les mandataires doivent être des paysagistes, cette demande exprime un souhait d'éviter de grands gestes architecturaux ou urbains.

Enfin, Romain Gardin rappelle qu'il y a des contraintes : l'inondabilité, la compensation en cas de construction (normalement impossible) et le paysage qui doit être le parti pris

principal du projet. Ces contraintes sont sources d'innovation et doivent donner lieu à une réduction des surfaces au sol, un aménagement des activités et des cheminements différents.

Site de projet 2, la ferme de la Taillat,

- Grande grange : Une réflexion programmatique est attendue.
- Moyenne grange : pour le moment ciblée pour répondre aux besoins logistiques des exploitants (stockage).
- Maison : besoin de continuer à accueillir des logements car certains exploitants ont besoin de vivre sur place.
- Garages : utilisés pour du stockage et peuvent conserver cet usage ou en accueillir d'autres.

Clémence Aubert, Chargée de mission agriculture, Grenoble Alpes Métropole

54 hectares ont été acquis par la métropole pour poursuivre une politique alimentaire qui consiste à relier les consommateurs et les agriculteurs. Cette surface permet l'installation de plusieurs exploitations de maraichage (pour lesquelles 5 hectares environ suffisent). La métropole a donc lancé un appel d'offre pour installer des exploitations maraichères. L'appel d'offre est terminé, les installations sont en cours.

Un deuxième appel d'offre va être lancé et concerne une surface de 8 hectares (compris dans les 54) destinée à accueillir des projets agricoles, dite « zone test ». La métropole propose un accompagnement juridique et technique à l'image d'une pépinière d'agriculteurs.

Une zone d'expérimentations est également dédiée à l'expérimentation de nouvelles pratiques agricoles (boucle déchets, agriculture, assiette par exemple, agriculture sans eau, avec moins de plastique...). La réflexion est en cours pour définir quelles expérimentations seront développées.

François Carrier, Chef du Service Transition Ecologique, Mairie de Meylan

Un projet pédagogique était initialement souhaité mais n'est pas possible compte tenu de l'inondabilité et de l'impossibilité d'accueil du public.

Avant cette ferme abritait une activité laitière, aujourd'hui l'élevage n'est plus envisagé car il occuperait l'intégralité des 54 hectares. Seul un élevage de petits animaux et de complément est envisagé (poules par exemple).

Le deuxième appel à projet ne concerne pas uniquement des exploitations maraichères mais a aussi pour objectif de répondre aux filières tendues sur la métropole (plantes médicinales, blé, légumineuses par exemple).

L'ensemble des productions est destiné à alimenter les cuisines centrales de la métropole (écoles, EHPAD...).

Il est important de créer de nouveaux milieux, de redécouper les parcelles aujourd'hui trop grandes et héritées de la culture de maïs précédentes et de favoriser une plus grande biodiversité.

Les terres sont extrêmement fertiles sur la boucle de la Taillat grâce à la présence d'une importante quantité d'eau : les sols ne sont pas arrosés en été !

Les anciens exploitants cultivaient beaucoup de maïs, aujourd'hui la volonté est de diversifier les cultures.

Le lac Taillat voisin est une ancienne carrière qui a servi à l'extraction de matière pour la construction de l'autoroute, aujourd'hui protégée. L'attractivité de ce lieu cause des conflits d'usages entre visiteurs et agriculteurs (stationnement de véhicules entravant le passage des tracteurs par exemple). L'enjeu pour l'évolution de ce site est de permettre la coexistence apaisée de ces différents usages, sans augmenter la pénibilité ou complexité de l'activité agricole. L'espace naturel sensible doit rester accessible au public mais ces conflits d'usage doivent être pris en compte dans les projets.

Un rappel sur l'intérêt de la forme têtard a été fait.

15h05 Visite de la grande grange avec Clémence Aubert

Ce bâtiment clos ne pourra pas être déconstruit totalement car situé en zone inondable, il ne pourrait pas être reconstruit. Il est donc impératif de conserver au moins le premier

niveau de la grange. Un diagnostic structure préconise de déconstruire les murs pignons et de déposer la charpente et toiture, qui sont endommagés.

Ce bâtiment doit permettre de répondre au besoin de locaux des exploitants (bureaux, ateliers, élevage de complément, formation). A ce jour, les vocations programmatiques sont ouvertes.

Ce site et ce bâtiment posent la question plus large de l'entretien du patrimoine bâti agricole insuffisant faute de moyens par les exploitants qui ne sont parfois que locataires.

15h45 fin de la visite